



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre XIV Contributions du personnel

Chapitre 36 Contributions du personnel

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Contributions du personnel	436 061,8	510 939,6	1 885,4	0,4	512 825,0	14 743,7	527 568,7
Total	436 061,8	510 939,6	1 885,4	0,4	512 825,0	14 743,7	527 568,7

- 36.1 Conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, des crédits sont demandés au titre des prévisions de dépenses pour couvrir le montant brut de tous les émoluments des fonctionnaires, à l'exclusion de l'indemnité de poste. Le traitement et les émoluments connexes sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Pour faciliter les comparaisons avec le programme de travail et le projet de budget des autres organismes des Nations Unies, dans le présent document, les dépenses de personnel sont indiquées comme des montants nets après déduction des contributions du personnel dans le cadre des divers chapitres des dépenses. Le crédit global demandé au présent chapitre correspond à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments.

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6* (A/64/6/Add.1).



- 36.2 Les montants retenus à la source à titre de contributions du personnel sont portés en recettes, lesquelles, dans la mesure où elles ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale, sont créditées au Fonds de péréquation des impôts pour être utilisées aux fins envisagées par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X). En conséquence, le montant demandé au présent chapitre est également inscrit au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).
- 36.3 L'augmentation des contributions du personnel (1 885 400 dollars) correspond à un accroissement net des dépenses prévues à ce titre, dû à l'effet-report de la création de postes pendant l'exercice biennal 2008-2009 et à des ajustements portant sur les postes et d'autres dépenses de personnel envisagés pour l'exercice 2010-2011.
-